

CONDENSE DES DECISIONS PRISES

**Point 1 Statutaire**

- Présence de 5 municipaux, du boursier, des huissières et de 36 conseillères et conseillers (9 excusés).
- Lecture et approbation de l'ordre du jour modifié de la séance.
- Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 5 mai 2015.

**Point 2 Préavis 03-2015 Rapport de gestion et comptes de l'exercice 2014.**

- le dit préavis est accepté à l'unanimité.

**Point 3 Elections du bureau**

Présidente:	Isabelle Despland
Vice-Président:	Daniel Pasche
Scrutatrices:	Nathalie Odin et Nicole Pittet
Scrutatrice et scrutateur suppléant-e :	Martine Vantalou et Denis Baudat

**Point 4 Etat des lieux et bilans financiers des travaux en cours**

- Rapport MVCL (liaison d'eau potable entre Mont-la-Ville, Cuarnens et L'Isle) : le préavis présenté au Conseil communal fixait le montant des travaux à environ 1'900'000 CHF. Après déductions de toutes les subventions reçues et de la participation de Cuarnens et Mont-la-Ville à raison de 110'000 CHF chacun, ils n'ont en réalité coûté que 628'540 CHF. Avec le solde restant, il a été décidé de prolonger les travaux pour une somme de 65'000CHF. Une inauguration de la liaison MVCL et du barrage souterrain est prévue le dernier samedi de septembre.

**Point 5 Communications du Bureau**

- Date du prochain Conseil : 27 octobre 2015.
- Elections fédérales : le Bureau du Conseil communal cherche encore quelques personnes intéressées à participer au dépouillement des élections du 18 octobre 2015.
- Fête villageoise : les conseillères et conseillers sont cordialement invités à participer à la pendaison de crémaillère de la boîte aux lettres de la Jeunesse de Villars-Bozon-Mauraz qui aura lieu ce week-end, du 27 au 28 juin 2015.

**Point 6 Communications de la Municipalité**

- Réseau AJERCO: 12 places parascolaires seront ouvertes dès la rentrée à Penthelaz. Le développement d'une plus grande offre est actuellement à l'étude.
- Déchets : Une nouvelle directive complétant le règlement communal sera prochainement distribuée aux habitants de la Commune.
- Epuration : le rapport final concernant la régionalisation du service d'épuration a été présenté aux communes en avril dernier. Une réponse quant à la poursuite ou non de l'étude devra être rendue par les différents villages à mi-juillet. L'Isle et les communes alentours seraient favorables à une régionalisation, mais à une plus petite échelle que présentée aujourd'hui.

- Abbaye de l'Isle : la manifestation aura lieu du 25 au 27 juillet 2015. Il manque encore quelques chars pour rendre le cortège à la hauteur des années précédentes.
- Etat de la route : les trous dans la route ont été taconnés dans la mesure du possible afin d'éviter qu'ils s'agrandissent.
- Entretien : les fenêtres du Château seront repeintes et celles de la grande salle changées. Le mur du cimetière ainsi que celui du bassin de la Venoge ont été remis en état.
- SDIS (Service Défense Incendie et Secours) : à la suite de plusieurs démissions d'officiers, l'équipe des pompiers sera quelque peu remodelée. De plus, la commune de La Sarraz a résilié le bail à loyer des locaux du DPS (détachement des premiers secours). Des locaux sont prévus à Eclépens.
- Service des forêts: les apprentis Cyril Chappuis et Grégory Autier ont réussi leurs examens.
- Séparatif : les archéologues ont découverts des poutres ayant servi à la muraille qui entourait L'Isle. Les travaux ont pu reprendre après trois jours de fouille. Par ailleurs, les fragments de bois sont à l'heure actuelle étudiés pour en connaître la date précise.
- « La Liaison » : le forage a commencé ces jours dans la direction de la laiterie. Il se trouve à 4 mètres de profondeur de la Venoge.

## Point 7 Propositions individuelles

### **Mur de la gendarmerie**

M. Tardy estime nécessaire de mettre un petit coup de truelle sur ce mur afin d'assurer la sécurité de tous.

### **Marquage au sol**

M. Genoud remarque que des lignes traitillées ont été dessinées dans le carrefour du Grütli et sur la route du Mollendruz. Il aurait été plus utile, pour la sécurité, de marquer une ligne continue. M. Bapst répond qu'il est interdit de mettre une ligne continue à cause des différentes intersections dans cette zone.

### **Vente de la Balance**

M. Chenuz s'étonne de trouver l'hôtel de la Balance déjà en vente sur internet alors qu'aucun préavis n'est encore passé devant le Conseil Communal. M. Bapst répond qu'il avait été annoncé à l'Assemblée que la régie Foncia commençait les démarches. En cas d'intérêt d'un acheteur, le projet de vente serait évidemment immédiatement présenté au Conseil Communal. De plus, si d'ici à la fin de l'année, le bâtiment ne se vend pas, la Municipalité fera un point de situation, notamment avec les tenanciers actuels dont le bail a dû être résilié. M. Giroud demande des précisions en cas d'achat. Il a peur que si quelqu'un s'intéresse au bâtiment et que néanmoins la décision de vente doit être ratifiée par le Conseil communal, celui-ci renonce. M. Nicolas rassure en expliquant que le contrat signé avec l'agence Foncia comprend la clause indiquant que la vente ne peut se conclure qu'après autorisation par le Conseil communal. La procédure se déroule dans cet ordre pour laisser une marge de manœuvre à Foncia dans la négociation de prix. M. Dagaëff soutient M. Giroud puisque la motion demande d'étudier la possibilité de vendre un ou plusieurs bâtiments communaux et non de commencer les démarches. Il demande à la Municipalité de présenter un plan global sur l'état général, les frais et les recettes ainsi que l'estimation de la valeur de tous les bâtiments communaux. Cette vision d'ensemble permettra de définir les objectifs liés à la gestion des bâtiments. M. Bapst explique que le choix s'est porté sur l'hôtel de la Balance en raison de son déficit et des nombreux investissements à prévoir. M. Chollet ajoute qu'il serait effectivement intéressant de faire un état des lieux des différents bâtiments pour répondre à sa motion. Mme Despland rappelle que la motion est contraignante dans la mesure où elle a pour effet d'obliger la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision du Conseil communal. Selon le règlement, elle attend donc une réponse de la Municipalité sous la forme pré-citée. M. Eric Hostettler pense que si la vente devait actuellement

passer au vote, celle-ci sera refusée par le Conseil Communal, sous prétexte qu'aucun état des lieux général n'aurait été présenté pour justifier ce choix.

### **Sentier des Huguenots**

M. Gruaz informe que le sentier a été reconnu par le Conseil de l'Europe comme sentier culturel européen. Des prospectus sont à disposition au kiosque et au bureau municipal.

### **Loi sur l'aménagement du territoire**

M. Stocker demande des compléments d'informations concernant les implications de la LAT sur la commune de L'Isle. En effet, il semblerait qu'elle ait une surface constructible surdimensionnée. M. Nicolas précise que le PGA envoyé au canton est effectivement aujourd'hui bloqué par la LAT. Le surdimensionnement des zones constructibles est pour l'heure uniquement annoncé par les médias et non par le canton. Le pré-projet du PGA a été finalisé, mais depuis presque 5 ans, le dossier est au point mort. Il est donc difficile de prédire la suite des événements.

### **Mise à l'enquête**

M. Pasche demande à la Municipalité pourquoi la mise à l'enquête du projet « en Jaccard » n'a pas été rendue publique. M. Nicolas précise qu'il s'agit du silo à sel (PPA En Jaccard) et que cela ne concerne que l'Etat, c'est pourquoi la mise à l'enquête n'a pas été transmise à la population.

### **Cuir de Cordoue**

M. Gabioud annonce que l'apéritif aura lieu au Grand Salon et que les cuirs de Cordoue ont fini d'être posés le jour même. Il rappelle que le montant d'environ 100'000 CHF a été intégralement financé par AchIsle, grâce aux différents dons des associations. Ces cuirs avaient originellement été posés dans la salle du Conseil, puis avaient été enlevés, pour rester environ un siècle dans une cave à Lausanne. L'inauguration officielle aura lieu le 4 juillet 2015, avec une importante partie festive.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente, Isabelle Despland, remercie l'Assemblée. La séance est levée à 22h00.

Bureau du Conseil Communal

La Présidente

La Secrétaire



Isabelle Despland



Diana-Alice Ramsauer